

U2P : "le prélèvement à la source, une charge supplémentaire"

L'Union des entreprises de proximité, qui rassemble artisans et professions libérales, fait face à une actualité chargée. Les réformes actées ou en cours ne manquent pas d'inquiéter les professionnels...

129 euros, par an et par salarié. C'est, selon l'U2P, le coût supplémentaire que va générer l'entrée en vigueur du prélèvement à la source en janvier prochain. "Logique, pointe le président de l'Union ariégeoise Vincent Perez, c'est une charge de travail supplémentaire, et elle a donc un coût - lequel n'est pas négligeable". Mais pour les chefs d'entreprise, la question financière n'est pas le seul problème : "le climat au sein de l'entreprise va en pâtir, dès les feuilles de paie de janvier, avec un chiffre en bas à droite qui sera en baisse. Et ce sera à nous, employeurs, d'expliquer... Pour ma part, j'ai décidé de donner à partir de septembre une double feuille de paie, pour préparer les esprits à ce qu'il va se passer l'an prochain". Certes satisfaite de voir que le gouvernement a abandonné l'idée de sanctions pénales (un an de prison et 15.000 euros d'amende) qui pesaient initialement sur les employeurs qui auraient commis des erreurs, l'U2P n'en démord pas : "notre rôle n'est pas d'être des collecteurs d'impôts..."

La réforme annoncée de l'apprentissage reçoit, elle, davantage de satisfacts de la part des professionnels, qui approuvent "de bonnes choses, des obstacles levés". La possibilité de rupture du contrat "en bons termes" ou encore l'aide au permis de conduire pour les apprentis majeurs sont ainsi salués, mais à l'U2P, on estime que "il faut muscler le dispositif, le densifier pour que l'apprentissage ne soit plus l'objet de phrases bateau...", insistent M. Perez et le secrétaire général de l'Union Pascal Charrieras. L'inquiétude majeure, ici, porte sur une ouverture de la formation à la concurrence : "la réforme crée un orga-



Dans les ateliers du CFA de Foix. Le Centre maintient un savant équilibre dans son offre de formations, en maintenant des sections à faible effectif grâce à une péroration avec celles qui font le plein. Mais l'ouverture à la concurrence pourrait bouleverser ce modèle...

nisme "France Compétences" dont on ne sait rien, et qui sera seul décideur des ouvertures et fermetures de sections, et de nouveaux CFA. En soi, la concurrence ne nous fait pas peur, à condition que tout le monde joue avec les mêmes règles. Aujourd'hui, dans nos centres de formation aux métiers, des sections d'apprentis à faibles effectifs sont maintenues grâce à une péroration avec les sections les plus fournies. Que se passera-t-il demain face à une concurrence qui ferait fi des intérêts collectifs, et qui ne proposerait que des sections assurées de faire le plein ?

Vincent Perez rappelle par ailleurs sur le mode de l'évidence que "on peut faire toutes les réformes qu'on veut, s'il y a moins de places d'apprentissage". Référence directe au fait que le Répertoire des métiers ariégeois (où s'inscrivent les artisans) comptait il y a huit ans pas moins de 4200 entreprises. "de droit commun", mais seulement 2400 aujourd'hui. "Tout le reste, ce sont des micro-entreprises qui ne prennent pas d'apprentis. Où iront se former ceux-ci ?" Comme lors de l'AG de la Chambre de métiers, la possible révision des taux de TVA réduits est une préoccupation supplémen-

taire pour l'U2P. Le président n'en démord pas, "un taux de TVA réduit dans le bâtiment, ce n'est pas un cadeau aux entreprises. C'est une aide à l'écologie, une aide aux particuliers pour réduire la facture énergétique et améliorer l'habitat. Les choses sont simples : si le taux remonte, le progrès environnemental diminue et on supprime 25 à 30.000 emplois". Pascal Charrieras pointe aussi comme conséquence "un écart encore plus important entre les entreprises de droit commun et les micro-entreprises - à ce sujet, le relèvement de la TVA de 7 % à 10 % a déjà été une erreur". Sur le taux réduit de TVA dans la restauration, c'est l'économie touristique du département qui peut pâtir d'un relèvement". Rien n'est encore acté sur ce dossier, mais on sait que le ministre de l'Économie Bruno Le Maire veut établir un véritable bilan "coût / efficacité" de ces taux réduits qu'il considère représenter "une grande partie" de la politique de soutien aux entreprises : "baisser les aides aux entreprises, ça voudra dire nécessairement, si on fait quelque chose de significatif, revenir sur des taux de TVA réduits", déclarait-il en audition à l'Assemblée nationale il y a quelques semaines. A suivre donc, et il n'est pas exclu qu'un

mouvement de contestation (comme en 2013, lors du relèvement des taux) se produise à la rentrée.

Dans le même temps, la loi PACTE se profile à l'horizon, avec son cortège de mesures destinées à "simplifier" l'économie. Mais comme toujours, le diable est dans les détails. La suppression du seuil de 20 salariés pour les obligations des entreprises ? "Ce n'est pas une avancée pour nos entreprises, qui se heurtent surtout au seuil de 10 salariés", relève-t-on à l'U2P. La constitution d'un répertoire unique pour l'enregistrement des entreprises, qu'elles soient du commerce, artisanales ou agricoles, qui serait confié à l'INSEE ? "Qui va contrôler la qualification des personnes qui s'inscrivent ?", contestent MM. Perez et Charrieras, qui dénoncent par ailleurs la suppression annoncée du caractère obligatoire du stage préalable à l'installation : "L'idée, depuis 70 ans, a été de transformer un ouvrier avec son savoir-faire en véritable chef d'entreprise, avec des connaissances en gestion... Ça a plutôt réussi, et le stage obligatoire a participé à ce progrès. En qualifiant et en formant, on protège nos métiers car on garde la confiance des clients..."

A. C.